

## Compte rendu n° 06/2021

### séance du Conseil Municipal du 08 septembre 2021

Le 08 septembre 2021,

Le Conseil Municipal de la Commune de Le Sappey, dûment convoqué le 03 septembre 2021 s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre GAL, Maire.

**ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES** : Pierre GAL, Jean-Pierre BAILLARD, Marie-Laure DESBIOLLES, Martine DUSONCHET, Alain BRUCHEZ, Jean-Paul COUTY, Jean-Michel JACQUES, Laurence LEUILLIER, Aurélia PHILIP, Arnaud TESSIER, Pascale VULIN.

#### DELIBERATIONS

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'ajouter une délibération à l'ordre du jour :

- Location salle polyvalente – tarifs
- Taxe foncière sur les propriétés bâties – Limitation à 40 % de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Les délibérations suivantes sont votées à l'unanimité.

#### ⇒ **Don pour la commune**

Le Maire informe le Conseil municipal qu'une association de la commune souhaite faire un don non affecté d'un montant de 1 003.00€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le don non affecté de 1 003.00€.

#### ⇒ **Tableau des emplois**

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant que la Commune de Vovray en Bornes a mis fin à la mise à disposition de leur emploi d'adjoint technique territorial.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer **un emploi d'adjoint technique territorial de catégorie C, en raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021.**

Et d'adopter les modifications du tableau des emplois suivants :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b> Adjoint administratif	C	01	35 heures
<b>FILLIERE TECHNIQUE</b> Adjoint technique territorial	C	01	35 heures

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1<sup>ER</sup> novembre 2021.

#### ⇒ **Location salle polyvalente – tarifs**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un particulier, extérieur à la Commune, demande la possibilité de donner des cours de gymnastique dans la salle polyvalente par un particulier.

Il convient de rajouter les tarifs à ceux déjà votés par le conseil municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de fixer les tarifs suivants :

15€ l'heure, 40€ la demi-journée, 60€ la journée (50€ la journée de stage à partir de 3 jours de location)

de location de la salle polyvalente aux entreprises ou associations extérieures à la Commune.

#### ⇒ **Taxe foncière sur les propriétés bâties – Limitation à 40 % de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal supprimant l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'ensemble des immeubles à usage d'habitation.

Il informe le conseil municipal que cette délibération ne s'appliquera plus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Il expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties à 40 %, 50 %, 60 %, 70 %, 80 % ou 90 % en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Il précise que la délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code.

Vu l'article 1383 du code général des impôts et compte tenu de l'exonération actuelle pour l'ensemble des immeubles à usage d'habitation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40 % de la base imposable pour tous les immeubles à usage d'habitation.

## DIVERS

★ PLU : OAP

Présentation du projet sur l'OAP derrière l'église par Monsieur Claude ANTONIELLO.

★ Voie verte

Les travaux de création de la voie verte sont terminés. Un petit pont en bois a été créé après la scierie afin de traverser un ruisseau. Il reste la signalétique à mettre en place.

Le conseil municipal souhaite organiser une matinée « découverte de la voie verte » aux habitants le dimanche 10 octobre ou le dimanche 17 octobre en cas de mauvais temps. Ils proposent de faire découvrir ce nouveau chemin en partant des Noyers jusqu'au Bouchet. Le verre de l'amitié sera offert par la municipalité à l'arrivée. Un flyer sera distribué dans les boîtes aux lettres afin d'inviter la population.

★ Salle polyvalente

Un dégât des eaux s'est produit dans la cuisine de la salle polyvalente. Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les devis ont été envoyés à l'assurance et qu'il est en attente du passage de l'expert.

★ Maisons fleuries

10 personnes de la Commune ont gagné le concours des maisons fleuries.

Une cérémonie pour la remise des récompenses sera organisée fin septembre afin de féliciter les gagnants.

Fin à 22h30

Le Maire

Pierre GAL

